

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE VILLERS-ALLERAND MONTCHENOT

Du 25 juin 2018

Le 16 mai 2018, convocation des Membres du Conseil Municipal pour le 25 juin 2018 à 20 h 30, en Conseil Ordinaire.

L'an deux mil dix-huit, le 25 juin à 20 h 30, le Conseil Municipal de VILLERS-ALLERAND étant assemblé en séance, après convocation légale, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Wily DUBOS, Maire.

Etaient présents :

Wily DUBOS, Maire, Estelle COURTEIX, Olivier BAN, Jean-Pierre COCQUELET, Didier De AMORIN, Clément GOELDEL, Bernard JACQUINET, Bernard WEILER.

Absent excusé: Jean-Marie CHAPPELLET

Absent : Hubert FOURNET

Nombre de présents : 8

Nombre de votants : 8

ORDRE DU JOUR :

Délibérations

18/2018 : Création Agent d'entretien espaces verts pour besoins saisonniers

19/2018 : Autorisation au Maire à demander à la Communauté Urbaine du Grand Reims (CUGR) d'inscrire dans sa programmation la rénovation du chemin de la Petite Barbarie (partie du Chemin vert inscrit au tableau des voies dites communales.)

Questions diverses

Le Maire ouvre la séance et demande aux membres du Conseil Municipal de signer, d'une part la feuille de présence, d'autre part le procès-verbal du 23 mai 2018. Aucune correction ni modification ne sont apportées.

Estelle Courteix accepte de remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATIONS :

18/2018 : Recrutement Agent d'entretien espaces verts pour besoins saisonniers

La parole est donnée à monsieur Bernard Jacquinet.

Nous sommes en période d'été avec des horaires d'été pour l'ATT espaces verts.

Il est nécessaire entre autres, d'arroser les plantes du village.

Lucien Leroux reste le seul permanent. Il devra et prendra des congés d'été. Afin que les travaux liés à l'entretien de la commune soient faits de façon satisfaisante, nous vous proposons de recruter de façon temporaire le temps de la saison (3 mois) un employé. Ce sont messieurs Jacquinet et Weiler qui recevront les candidats envoyés par Pôle Emploi.

Il est procédé au vote.

POUR : 8 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

APPROBATION A L'UNANIMITÉ

19/2018 : Autorisation au Maire à demander à la Communauté Urbaine du Grand Reims (CUGR) d'inscrire dans sa programmation la rénovation du chemin de la Petite Barbarie (partie du Chemin vert inscrit au tableau des voies dites communales.)

La rénovation d'une voie communale, hors des départementales incombe, dans le cadre de ses compétences à la CUGR. La commune s'inscrit donc auprès du Pôle Territorial de Rilly pour que sa demande soit prise en compte.

En 2017, la CUGR a rénové la rue du Chalagris et la rue des Petites cours,

En 2018, la CUGR a inscrit la rénovation de la rue de la Ferme et celle de la Fosse au Prés.

Sachant qu'en 2018 tous les villages ne seront pas servis, il y a plus d'une vingtaine de voies qui ne seront pas rénovées malgré les demandes insistantes des communes. Notre demande sera inscrite dans un tableau des besoins et prendra son rang.

Le chemin de la Petite Barbarie en voie verte est en très mauvais état, et mérite d'être refait.

Je vous demande donc l'autorisation de faire inscrire cette voie pour une rénovation.

Il est procédé au vote.

POUR : 8 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

APPROBATION A L'UNANIMITÉ

QUESTIONS DIVERSES :

- Titularisation de madame Bouxin

Madame Dominique Bouxin, est agent d'entretien pour les locaux de la mairie et celui des ATT, pour 10h30 par semaine, depuis plus de 15 ans. Elle travaille aussi le reste de son temps pour la Communauté Urbaine du Grand Reims (CUGR) à Verzenay pour un service de 24h30.

Elle est titulaire à la CUGR depuis le 1^{er} décembre 2017.

Nous régularisons une titularisation à partir du 1^{er} juillet 2018.

- Contrat de Chasse

La parole est donnée à Bernard Weiler

Monsieur le Maire et Monsieur Bernard Weiler ont rencontré Monsieur Yannick Pellerin, Président de la Société de Chasse, le lundi 4 Juin 2018, afin de faire un bilan et un tour d'horizon des éventuels problèmes que peut rencontrer la Société de Chasse.

Pour rappel,

- Un bail lie la commune à cette société, bail signé le 25 mars 2003. Il est reconductible de façon tacite pour une période de 6 ans. Il est donc actuellement valide jusque fin mars 2021, sauf dénonciation anticipée. Le montant initial du loyer était de 5 100 €, révisable annuellement en fonction du prix moyen à l'hectare,
- Le nombre de fusils est limité à 30, la surface allouée par la commune est de 163 ha, la Société de Chasse dispose au total de 200 ha (environ 30 ha récupérés sur la commune de Sermiers),
- 4 jours de chasse par mois, 10 au total pendant la saison de chasse,
- La Société de chasse doit entretenir chaque année les lignes, les layons et le périmètre sous contrôle de l'ONF.

L'échange entre le Maire et Monsieur Yannick Pellerin a permis de mettre à jour quelques difficultés financières de l'Association, liées au coût de la location, des assurances, à l'achat des bracelets à la Fédération Départementale et au coût de l'agrainage.

Le nombre de fusils est actuellement de 27, sur une possibilité de 30, le recrutement est difficile, la population de chasseurs est vieillissante. Le renouvellement par l'adhésion de jeunes recrues ne se fait pas. Il faudra attendre la mise en place du permis à 200 € en 2019, au lieu de 400 € actuellement pour voir l'impact de cette mesure gouvernementale.

Les chasseurs sont constitués pour 1/4 d'habitants ou d'anciens habitants du village et le prix de l'action est de 500 €.

Le quota de gibiers, défini par la Fédération Départementale de Chasse, est de 13 chevreuils et de 25 à 30 sangliers, l'achat des bracelets se montent à 1 600 €.

Les rapports avec les autres Sociétés de Chasse riveraines semblent difficiles en raison de la pratique abusive de l'agrainage, en particulier avec la Société qui chasse sur la forêt domaniale de Villers-Allerand. Cet usage devrait être réglementé par des conventions rédigées en fonction du schéma départemental de gestion cynégétique. Le Président de la Société va se rapprocher du garde de l'ONF pour rendre équitable cette pratique qui conditionne la réussite de la chasse.

Monsieur le Maire a proposé d'examiner, avec le Conseil Municipal, la possibilité de figer le loyer pour le budget 2019 (celui de 2018 ayant entériné une augmentation de 100 €, il se monte actuellement à 6 800 € par an).

Il demande à la Société de Chasse, d'envisager la possibilité d'une action pédagogique auprès des enfants ou des adolescents, voire de toute la population pour expliquer le rôle de la chasse sur la préservation des cultures et les destructions causées par le gibier. Il suggère également que la Société

té organise une soirée consacrée à la biodiversité en forêt. Le Président rappelle alors que la Société a en son sein un garde-chasse particulier Monsieur Pascal Deveyer.

Il a été convenu de se revoir prochainement après information et consultation du bureau de la Société de Chasse et des membres du Conseil Municipal.

- Les travaux du chemin des Vaches sont terminés, effectués en partie par l'entreprise TTV.

Du concassé a été mis en place dans le chemin, il conviendra de vérifier son installation et sa résistance après de fortes pluies.

L'ORPEA a retiré l'arbre qui gênait le passage.

Le maire a demandé à la directrice d'ORPEA et à Monsieur Amillet, riverains, d'élaguer le long du chemin des vaches. Un courrier est envoyé à Monsieur Salahdine en ce sens, pour la rue des Fauvettes.

Il a également été demandé à Madame Lapointe, locataire d'un terrain jouxtant le chemin des vaches, d'entretenir régulièrement son talus, ce qu'elle a promis.

- Les abords de l'Église :

L'entreprise Landrieux a coulé le béton désactivé sur la façade nord de l'église Saint Agathe.

Monsieur Bouvier commence la réfection du muret de l'Église.

- Fiche navette avec la CUGR:

Lorsqu'un incident de voirie intervient, avaloir défectueux, déformation de chaussée, trous ou autres dégâts, nous en référons au pôle territorial de Rilly de la CUGR car la commune n'a plus la compétence pour les voies vertes.

Les demandes de toutes les communes ont été telles que lors de la Conférence Territoriale du 25 juin 2018 il a été demandé aux maires des communes au pôle de temporiser les fiches navettes.

Il nous faut démontrer l'urgence lors de la transmission des fiches navettes. Cette urgence doit être justifiée sur la base d'un arrêté de circulation, avec signalétique adéquate. Il serait également souhaitable de baliser un minimum les zones de désordres, lorsque ces derniers peuvent engendrer des dégâts aux tiers demande le Pôle.

Cette demande d'interdiction ne sera pas toujours facile à satisfaire, sauf en cas de dégâts qui de toute façon aurait provoqué l'interdiction de circuler !

Dans l'impossibilité financière actuelle de réaliser des travaux par l'entreprise Paysagiste d'Europe, il convient de voir si certains petits travaux d'entretien ne peuvent pas être réalisés en régie avec nos employés communaux, demande la CUGR. La commune en est d'accord, cependant, il reste à vérifier si les matériaux achetés seront payés par le Trésorier Payeur dont nous dépendons, ce qui n'est pas certain !

- Course des couples :

Succès de la course des couples le 23 juin organisée par le CAVAM, avec 220 participants.

- Pergola du Jardin de la Barbarie

Les travaux suivent leur cours, au Jardin de la Barbarie.

Une structure métallique a été installée pour accueillir 2 bâches de toit (pour un coût de 1 500 €) et 6 joues de côté (devis en attente de réception), afin d'abriter les futures manifestations.

- Benne à verre :

La protection de la benne à verre est terminée, une poubelle sera installée à l'extérieur.

- Réunion ENEDIS :

Monsieur Clément Goeldel nous fait un compte rendu de la dernière réunion du mardi 29 mai ENEDIS. Lors de cette réunion, ENEDIS a exposé son bilan annuel. Son activité reste stable malgré une baisse de consommation environ 4 à 5 %, compensée par une augmentation du nombre d'abonnements (nouvelles habitations).

L'essentiel de la réunion a été consacré à la mise en place des compteurs LINKY et à des échanges avec les Maires sur les problèmes rencontrés par leurs installations. ENEDIS justifie ces nouveaux compteurs par une augmentation de la fiabilité du réseau.

- Démission de Madame Françoise Parant par lettre recommandée reçue en Mairie ce jour, le lundi 25 Juin 2018.

Le maire fait lecture de la lettre ouverte envoyée au Conseil.

Suite à cette lecture, Monsieur Bernard Weiler précise qu'il avait lui-même informé Madame Parant de la tenue de la réunion du samedi 20 Janvier. Ne pouvant y assister, Madame Parant avait donné son plein accord pour la mise en route de la procédure à l'encontre de Monsieur Pascal Malherbe.

Monsieur Jean-Pierre Cocquelet précise que Madame Parant n'a siégé au Conseil Municipal, qu'une seule fois en 2 ans.

- Démission de Monsieur Jean-Pierre Berthelot par lettre recommandée reçue en Mairie le vendredi 15 juin 2018.

Le maire lit son courrier, ainsi que sa réponse écrite.

Les membres présents sont très surpris et très étonnés, par l'ensemble des raisons données par Monsieur Jean-Pierre Berthelot. Il avait en effet donné son accord lors de la réunion du 20 Janvier pour la procédure à l'encontre de Monsieur Pascal Malherbe.

À la demande de Bernard Weiler, suite à ces démissions, le Conseil réaffirme son soutien au Maire.

D'après l'article L.258 du code électoral, dans les communes de moins de 1 000 habitants, lorsque le Conseil Municipal a perdu, par l'effet de vacances survenues, au moins le tiers de ses membres, il convient d'organiser des élections complémentaires dans un délai de trois mois pour le renouvellement de ces 5 membres désormais absents.

Renseignements pris auprès de la Sous- Préfecture, au service des Élections, la date de nouvelles élections sera fixée par la sous-Préfecture en concertation avec la Mairie.

Une information ultérieure sera faite.

- Visite du Centre Opérationnel de la Gendarmerie

Le samedi 16 juin 2018, dans le cadre de la participation citoyenne, quelques conseillers et les référents de la commune disponibles ont pu découvrir ce centre.

À cette occasion, il a été rappelé qu'il ne faut absolument pas hésiter à contacter la gendarmerie (le 17) pour tout information jugée opportune, et surtout d'être précis dans les détails (couleur, marque, immatriculation, défauts... des véhicules, physionomie des personnes...).

- Bulletin municipal :

Madame Estelle Courteix rappelle qu'un bulletin est prévu pour être distribué fin Août et demande aux conseillers de ne plus tarder à lui faire parvenir leurs écrits.

- Prochaines dates à retenir :

- **Samedi 30 Juin 2018** : Fête de l'école de tennis.
- **Dimanche 1er Juillet 2018** : Pique-nique au soleil.
- **Samedi 1er et Dimanche 2 Septembre 2018** : Villers en fête.

L'enquête publique du PLU aura lieu du 1^{er} au 13 octobre 2018. Les précisions sur les jours et heures de présence du commissaire enquêteur seront fournies ultérieurement.

Le prochain conseil municipal est fixé au lundi 27 août à 20h30.

Plus personne ne souhaitant la parole, la séance est levée 21h45